

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

Président : Mr Philippe AMADUBLE

Présents :

Mmes Agnès BERNARDO AFONSO –Mireille VALENTIN –

MM. Anthony ARCHIMBAUD - Thierry BAPT – Jérôme BERTRAND - Jacques BOURDAROT - Jean-François CERRALBO - Jean-Paul CHASTAGNIER – Jean-François CLEMENT Daniel FERRY – Julien GATIGNOL - Cédric GILBERT - Christian HOMETTE - Jean-François LIABOEUF - Yves MAIGNOL -

Assistant à la réunion :

Mme Laurence DALLE – Directrice – qui fait fonction de secrétaire de séance

M. Fabien FLORE – CTD PPF

M. Cyril VERDIER – Président de la Commission de l’arbitrage

Excusés :

Mme Charlène MATHIEU

MM. Gérald CHARBONNEL - Jean-Pierre GARDIEN - Daniel NIERMONT

Le Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 1^{er} juillet 2025 et celui du Bureau du 24 juin 2025 sont adoptés sans aucune observation.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Plan d'action Fédéral visant à renforcer la protection des arbitres

Le Comité exécutif de la F.F.F. a adopté un plan d'action fédéral visant à renforcer de manière significative la protection des arbitres avec 5 orientations majeures :

- Réprimer en instaurant une tolérance zéro
- Aider en dotant les arbitres de nouveaux outils réglementaires
- Protéger en sécurisant l’activité des arbitres
- Former en éduquant à l’arbitrage dès le plus jeune âge
- Accompagner en étant au côté des arbitres victimes de violence

Protocole Fédéral pour l’arbitrage

- **La Pause d’apaisement** qui est une interruption temporaire du match décidée par l’arbitre dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les 2 équipes.
- **Contestations d’un officiel d’équipe et exclusions temporaires du capitaine.** Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l’aire de jeu au comportement de l’officiel.

- **Exclusions temporaires qui sont des mesures disciplinaires à effet immédiat et de durée limitée,** consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » possible d'avertissement. Elles ont pour objet de sanctionner de manière proportionnée certains manquements au comportement attendu d'un joueur, sans recourir à l'exclusion définitive, tout en préservant l'équilibre sportif de la rencontre.

LIGUE FOOTBALL AMATEUR

Bureau exécutif

Lecture du procès-verbal du 25 juin 2025.

INFORMATIONS DE LA LIGUE

Licences

Au 06 septembre 2025, la Ligue Auvergne Rhône Alpes compte 172 939 licencié(e)s contre 182 616 à la même date la saison dernière (soit une baisse de 5.30 %)

Coupe Nationale Futsal

Le Président rappelle qu'il existe une Coupe Nationale Futsal Seniors F et une Coupe Nationale Futsal U18 G depuis plusieurs saisons.

Pour les U18 G – les équipes de Ligue U18 sont obligatoirement engagées et pour les Seniors F – le choix est laissé aux clubs.

Le District du Puy de Dôme doit informer la Ligue des qualifiés pour le 9 février 2026 pour les Féminines et le 16 février 2026 pour les U18 G.

Labels

Les conditions des Labels vont être modifiées la saison prochaine.

Mr Philippe AMADUBLE rappelle que certains Labels étaient retirés à des clubs pour des faits disciplinaires. A l'avenir, en fonction de la catégorie concernée par des faits disciplinaires, le retrait du Label sera examiné afin de ne pas sanctionner les équipes jeunes d'un club pour des faits en Seniors par exemple.

Nouvelles compétitions organisées par la Fédération Française de Football

- Championnat National Futsal U19 G
- Championnat National Futsal Seniors Féminine

Ces deux compétitions devraient débuter pour la saison 2026/2027

- Coupe Gambardella Féminine

Enveloppe FAFA

Au niveau de la Ligue Auvergne Rhône Alpes : 832 000 €

Concernant le transport : l'enveloppe est de 103 200 € pour la LauraFoot – ce qui représente 1 véhicule par District (sauf pour le District de Lyon et du Rhône qui pourra bénéficier de 2 véhicules) – soit 8 600 € par District.

Le dossier FAFA pour le véhicule doit être déposé pour le 30 novembre 2025.

Visite médicale pour les joueurs et joueuses

Suite à la difficulté de trouver des médecins dans certains départements, la Ligue Auvergne Rhône Alpes va se renseigner auprès de la Fédération Française de Football pour savoir si une Infirmière ou un Infirmer en Pratique Avancée pourrait faire passer la visite médicale pour les joueurs/joueuses.

Référent FOOT LOISIR

Suite à la création d'un groupe de travail régional Foot Loisir, Mme Mireille VALENTIN sera la référente pour le District du Puy de Dôme.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les licences :

Au 06 septembre 2025 – le District du Puy de Dôme compte 15 285 licencié(e)s contre 15 987 la saison dernière à la même date (soit une baisse de 4.3 %).

Protocole pour l'Arbitrage

Suite à la décision de la F.F.F. de mettre en place un nouveau protocole en arbitrage, les membres du Comité de Direction du District du Puy de Dôme décident de l'appliquer à compter de la journée du 20 et 21 septembre 2025.

Mr Cyril VERDIER fait part que ce protocole a été présenté aux arbitres lors de l'Assemblée Générale de rentrée et qu'un document explicatif sera mis en ligne sur le site internet du District.

FAFA TRANSPORT

Les membres du Comité de Direction valident la demande du club de l'Ouverture sur l'enveloppe du FAFA TRANSPORT pour le Puy de Dôme

Démissions

Le Président donne lecture des courriers officiels des démissions de Cédric GILBERT (raisons professionnelles) – David THURET (raisons professionnelles) et Charlène MATHIEU (raisons de santé).

Le Comité de Direction les remercie pour leur investissement.

Mr Philippe AMADUBLE informe le Comité de Direction que Mr Cédric GILBERT – représentant des arbitres – sera remplacé par la candidature de Mr Sébastien MROZEK et que Mr David THURET – par Mme CARTIER Florence - après validation auprès de la Commission de Surveillances des Opérations Electorales

Ces deux candidatures seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale Financière.

Concernant Mme Charlène MATHIEU – son remplacement sera voté à l'Assemblée Générale de Fin de saison.

Commission de Prévention

Mr Philippe AMADUBLE rappelle qu'il avait été décidé que la Commission de Prévention se mette en sommeil par manque de temps des participants à cette Commission.

Pour la saison 2025-2026 – le Président demande que les dossiers qui concernent la Prévention soient adressées aux Commissions correspondantes, exemple problème avec un éducateur, le dossier sera transmis à l'équipe Technique, rencontres jeunes à la Commission des Jeunes et des Enfants, etc...

Il poursuit en invitant les membres du Comité de Direction à s'investir dans la prévention en fonction de leur secteur.

Poste C.T.A.

Le Président informe les membres du Comité de Direction qu'il a reçu en entretien un candidat pour le poste de C.T.A. – en présence de la Direction et de Mr Cyril VERDIER.

Ce candidat correspond au profil souhaité mais est en attente d'une autre réponse sur un autre poste.

Mr Philippe AMADUBLE poursuit en indiquant que le District sera fixé d'ici une semaine.

Demande de création d'un groupement

Lecture du courrier du F.C. MEZEL qui sollicite la création d'un groupement jeunes avec le club du F.C. VERTAISON.

Après renseignements pris auprès de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, le Comité de Direction ne peut donner un avis favorable au vu des délais trop tardifs et invite les deux clubs à se positionner avant le 30 avril 2026 pour la saison prochaine.

Pour la saison 2025/2026, l'engagement des équipes en jeunes se fera sous l'appellation ENT. VERTAISON-MEZEL.

Développement du Futsal chez les Jeunes

Suite à la demande de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Football, Mr Fabien FLORE – C.T.D. – P.P.F – souhaite qu'une Commission Futsal Jeunes soit créée pour contribuer au développement du Futsal. De plus, il faudra organiser un concours du Jeune « Futsaleur » (inscription individuelle). Les modalités de ce concours seront transmises ultérieurement.

Le Comité de Direction valide la création de la Commission Futsal Jeunes

Règlement Intérieur de la Commission de l'Arbitrage.

Mr Cyril VERDIER – Président de la Commission de l'Arbitrage – présente les modifications sur le règlement Intérieur de la Commission de l'Arbitrage.

Les objectifs de ces modifications sont

1 - de valoriser la préparation des arbitres sur les plans physique et théorique,
2 - de valoriser l'assiduité des arbitres à l'AG de rentrée, aux tests d'aptitudes et au stage de perfectionnement nécessaires à leur progression et globalement tendre vers un arbitrage plus qualitatif
3- d'encourager les arbitres à adopter des attitudes en adéquation avec la fonction arbitrale. En ce sens, un système de malus progressifs est intégré dans le classement de fin de saison (cf. annexe 5) pour sanctionner les performances physiques (cf. annexe 01) et théoriques (cf. annexe 02) insuffisantes par rapport aux objectifs préétablis correspondant au niveau de compétition arbitré, les absences aux rassemblements précités et les absences non excusées à des matchs officiels (cf. annexe 04). Par ailleurs, ont été ajoutées : une procédure générale relative aux absences d'arbitres (cf. annexe 06) afin de donner un cadre homogène pour prévenir de leurs absences et, en cas d'absences de les justifier, systématiquement par courriel au Secrétariat du District (secretariat@foot63.fff.fr) et ainsi simplifier la gestion administrative des absences ; des procédures spécifiques relatives aux indisponibilités (annexe 07) afin d'optimiser la gestion des désignations d'arbitres dans un contexte d'augmentation des effectifs d'arbitre.

Le Comité de Direction valide ce nouveau règlement Intérieur de la C.D.A. avec application dès la saison 2025/2026.

Assemblée Générale Financière et Elective

Elle aura lieu le vendredi 5 décembre 2025 à l'auditorium de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Soirée de remises des médailles de la Ligue et du District

Elle aura lieu le vendredi 24 octobre 2025 à partir de 18 h 30 à l'auditorium de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

QUESTIONS DIVERSES

Anthony ARCHIMBAUD

Souhaite mettre en place une permanence pour les clubs le week-end. Au vu des difficultés, le Comité de Direction reporte cette demande.

Mireille VALENTIN

Suite à l'engagement de 3 équipes U18F à 8 (2 du Puy de Dôme et 1 de l'Allier), Mireille VALENTIN fait la proposition suivante :

Afin que les clubs ne perdent pas ces filles qui n'auraient pas de pratique dans leur catégorie d'âge, ces 3 équipes U18 F seraient intégrées en championnat U 15 F par dérogation sur une année, sans aucun classement pour ces équipes U18 F.

Le Comité de Direction refuse cette proposition.

Courriel de l'U.S. BEAUMONT

Le Comité de Direction ne peut donner une réponse favorable et maintient les équipes Féminines de l'U.S. BEAUMONT en niveau 2 de la D1 Féminine pour 2025-2026.

Concernant le cachet mutation de des joueuses, c'est un règlement fédéral auquel le District du Puy de Dôme ne peut déroger.

Prochaine réunion

Sur convocation

La secrétaire de séance :



Laurence DALLE

Le Président :

Philippe AMADUBLE



Philippe AMADUBLE